



PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
 Courrier Arrivé le : **29 AVR. 2016**
 Loi 82.213 du 2.3.82

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation
 07/04/2016

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 24
 Absents : 05
 Dont Procuration : 03

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(24)

Vote à l'unanimité
 Pour : 27
 Contre : 00
 Abstentions : 00

REPRESENTÉS : M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(3)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

06

**AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2015
 DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGÉ DE LA GESTION
 DE L'EAU POTABLE DE TROIS-RIVIERES**

Le Maire fait ressortir que le Compte Administratif de la Régie des Eaux pour l'exercice 2015 s'est soldé par un excédent de Fonctionnement de **276 849,95 euros**, et aussi un excédent **1 551 559,34 euros** à la Section d'Investissement.

En application des dispositions comptables, ce résultat de Fonctionnement précité peut être affecté pour tout ou partie à la Section d'Investissement (compte 1068).

Le Maire propose d'affecter partiellement l'excédent de fonctionnement à la Section d'Investissement au compte suivant :
 - Au compte **1068 « Autres Réserves » : 60 000 euros**,

Et de reprendre les résultats des deux sections de la manière suivante :
 - Au compte **002 « Excédent de Fonctionnement reporté » : 216 849,95 euros.**
 - Au compte **001 « Solde d'exécution reporté » : 1 551 559,34 euros**

.../...

.../...

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 alinéa 1 ;
- **Vu** les résultats comptables dégagés au Compte administratif pour l'exercice 2015 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 :

Affecte les résultats du Compte Administratif pour l'exercice 2015 du Service Public communal chargé de la Gestion de l'Eau Potable, comme détaillés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

29 AVR. 2016

La publication et/ou la notification

le
04 MAI 2016

